

Rapport d'activité

Présenté par le bureau sortant et soumis au vote du Congrès Départemental

Le dernier congrès départemental du SNFOLC 13 s'est réuni en 2019. Comme prévu par les statuts, le bureau sortant présente son activité pour ces 4 années qui viennent de s'écouler.

Depuis le dernier congrès, nous avons connu notamment :

- la première tentative avortée de réforme des retraites voulue par Macron ;
- le confinement lié au Covid, épisode ayant conduit à une négation totale des règles et des droits dans l'Éducation Nationale ;
- l'application de la réforme du bac Blanquer, conduisant à une totale remise en cause du caractère national des épreuves du bac ;
- et enfin la bataille à travers la grève pour le retrait de réforme des retraites.

Au cours de cette période, nous avons connu des attaques contre les personnels et leurs droits comme jamais. Le syndicat départemental a aidé et soutenu l'organisation de la résistance des collègues, que ce soit sur le terrain de la lutte de classe ou, dans le cadre des instances, à travers l'action de nos élus.

Le Bureau Départemental sortant souhaite particulièrement remercier Sébastien Puch pour son engagement envers le syndicat, malgré des problèmes de santé. Les progrès réalisés par le syndicat ces dernières années sont en grande partie fondés sur ses efforts et sa volonté constante de défendre notre syndicat et ses valeurs. Nous lui sommes reconnaissants de son action en tant que Secrétaire Général de notre syndicat et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le Bureau Départemental sortant souhaite aussi particulièrement remercier Jean-Bernard Carrara, notre trésorier, qui ne renouvellera pas son mandat. Jean-Bernard milite à FO depuis 1983 et depuis cette date, son engagement est resté intact. Nous lui sommes redevables. Cette absolue fidélité à notre organisation mérite un salut particulier.



Fédéré et confédéré, pour l'augmentation sans contrepartie des salaires !

Ce congrès du SNFOLC 13 se place dans le cadre des congrès nationaux de la FNEC FP FO et du SNFOLC qui auront lieu à Angers début juin. Le bureau sortant place son rapport d'activité dans le cadre des rapports d'activités nationaux du SNFOLC (envoyé par courrier aux adhérents et disponible sous format papier) et de la FNEC FP FO (disponible sur le site internet du syndicat départemental [en cliquant ici](#)).

En particulier, le SNFOLC 13 reprend à son compte le rapport d'activité de notre fédération concernant les salaires (extraits) :

Alors que l'inflation prend tous les agents à la gorge, et que l'augmentation de 3,5 % du point d'indice est jugée bien suffisante par le ministre de la Fonction publique, l'annonce présidentielle d'une augmentation de 10 % de la rémunération des enseignants est oubliée. Le ministre de l'Éducation nationale ne propose que quelques miettes de primes pour les enseignants, et rien pour les autres !

La FNEC FP-FO s'est opposée à la politique salariale pratiquée par les gouvernements successifs qui oppose l'augmentation de la valeur du point d'indice à une individualisation constante des rémunérations.

Avec la FGF-FO et sa confédération, la FNEC FP-FO exige la « clause de revoyure » compte tenu de l'inflation et l'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 25% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par tous les personnels, ainsi que la revalorisation de la grille indiciaire.

La FNEC FP-FO est intervenue dans toutes les instances pour rappeler son opposition au protocole PPCR qui a renforcé l'austérité et l'arbitraire et réclamer son abrogation. Elle a porté la demande de pouvoir revoir à la hausse les appréciations, actuellement gravées dans le marbre, délivrées lors du 3ème rendez-vous de carrière qui conditionne l'accès à la hors classe.

La FNEC FP-FO est intervenue pour l'augmentation immédiate et significative de l'Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR) à travers des motions de réunions syndicales, une pétition nationale, de multiples interventions en audience, dans les instances, auprès du ministère. De nouveaux textes sont finalement parus pour augmenter l'ISSR mais cette augmentation reste insuffisante.

Le ministre Ndiaye poursuit la logique indemnitaire engagée par le ministre Blanquer et son « Grenelle » qui a instauré des primes « d'attractivité » pour les enseignants en début de carrière. Il propose une augmentation de l'ISOE et de l'ISAE pour solde de tout compte. Cette politique de primes au lance-pierre pour ne pas dire d'aumône, en lieu et place d'une véritable revalorisation indiciaire, confirme la volonté du gouvernement de poursuivre l'austérité.

Il poursuit sa volonté de diviser les personnels en instituant son « pacte » en échange de missions supplémentaires définies localement ou bien en instituant une « indemnité pour investissement dans les projets innovants » dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR). La FNEC FP-FO refuse ce piège.

En cohérence, la FNEC FP-FO refuse les concertations du CNR et a quitté les concertations sur la « revalorisation » des enseignants. **La FNEC FP-FO porte inlassablement sa revendication d'augmentation du point d'indice, des salaires et des pensions de tous les personnels sans contrepartie.**

Retrait de la réforme des retraites, des réformes Blanquer du Bac et de Parcoursup !

La grève pour le retrait de la réforme !

Depuis la grève du 19 janvier, le syndicat est pleinement engagé pour aider les collègues à se réunir dans leurs établissements pour décider de la grève. Le syndicat départemental ne compte plus les assemblées et motions qui ont été adoptées par les

PRISE D'OTAGE DU BRAQUAGE DE LA CAISSE DE RETRAITE =



collègues. Nous avons été des millions en grève et en manifestation pour le retrait. À l'heure où ce rapport est rédigé, la loi est certes adoptée mais la mobilisation jusqu'au retrait se poursuit.

La position de la Confédération FO depuis le 19 janvier n'a pas dévié : la grève pour le retrait ! La confédération et l'Union Départementale FO 13 ont soutenu et encouragé les reconductions décidées par les AG des personnels avec leurs organisations. La Confédération FO a proposé à l'intersyndicale la grève les 7, 8, et 9 mars puis les 15, 16, et 17 mars... Position dans laquelle s'est inscrite la FNEC FP-FO et le SNFOLC 13, qui a appelé à poursuivre la grève, y compris pendant le baccalauréat. Comme l'a déclaré le secrétaire général de la Confédération : « notre mode d'action est la grève et la mobilisation ». Il n'y aura pas de dérivatif à notre action syndicale. Dans ce cadre, nous avons soutenu et été partie prenante des nombreuses actions initiées par notre Union Départementale, notamment les blocages et rassemblements départementaux.

Avec notre confédération, notre union départementale, notre fédération et notre syndicat national, le SNFOLC 13 se félicite de la mobilisation exemplaire des personnels et continue de revendiquer l'abrogation de de la réforme Macron-Borne.

Respect du droit de grève

Au cours de ce mouvement, certains chefs d'établissements, au mépris de la réglementation et des droits constitutionnels des salariés, ont fait entrave à la grève en demandant aux collègues de se déclarer préalablement ou postérieurement grévistes. Le SNFOLC 13 est intervenu systématiquement auprès du cabinet du recteur pour dénoncer ces agissements.

Le SNFOLC 13 rappelle et fait respecter le droit de grève dans le second degré : aucune restriction ou déclaration !

Répression

Le SNFOLC 13 défend les lycéens mobilisés, en particulier lors du mouvement sur les retraites. Pour le syndicat, la jeunesse a le droit d'exprimer librement dans le cadre des principes démocratiques ses convictions et d'agir sur le terrain militant. Nous refusons la criminalisation de l'action militante. Le syndicat intervient dès que possible pour s'assurer que les actions militantes des jeunes se passent dans le calme. Le Syndicat Départemental est intervenu auprès du cabinet du recteur et a aidé à la mobilisation et aux rassemblements lors des gardes à vue des lycéens et collégiens les 7 et 8 mars.

Pour le SNFOLC 13, il ne doit y avoir aucune sanction et aucune poursuite contre les jeunes mobilisés pour leurs droits et leur avenir.

Abrogation du bac Blanquer et de Parcoursup

Dès les travaux de la Commission Mathiot à la fin de l'année 2017, FO avait exprimé son désaccord avec le principe d'une réforme qui transforme le Bac en examen d'établissement et affaiblit les disciplines. Depuis, FO n'a eu de cesse de combattre toutes les déclinaisons de cette réforme, revendiquant le retour à des examens nationaux, terminaux et anonymes afin de garantir la valeur nationale de ce diplôme, colonne vertébrale des enseignements et premier grade universitaire. Le syndicat a formulé en instance la revendication (voir Annexe 1).

Durant l'hiver 2019-2020, personnels et élèves se sont soulevés dans tous les lycées du pays pour dénoncer les modalités des épreuves de contrôle continue mises en place par le ministre Blanquer. FO et ses militants ont partout été à l'initiative pour défaire les E3C. Le syndicat a soutenu les collègues et la mobilisation des lycéens contre les E3C, notamment les lycéens de Diderot qui se sont vu mettre un 0 dans cette épreuve inique.

Durant l'année scolaire 2020-2021, à la suite de l'échec des E3C, le ministre Blanquer a décidé de généraliser le contrôle continu. Un « groupe de travail » s'est constitué dans le CHSCTA d'Aix-Marseille. Après plusieurs réunions, FO a décidé de ne plus participer aux travaux de ce groupe de travail. En annexe 1, les éléments, issus d'une déclaration faite en CHSCTA, qui ont motivé la décision de FO. La fin de l'intervention de FO fait par ailleurs allusion à la décision du même ministre d'imposer la correction des copies du Bac sous format numérique. FO avait pris le même jour l'initiative d'un avis réclamant le retour à une correction des copies sous format papier. Cet avis a été voté à l'unanimité des représentants du personnel.



Pour se conformer à la généralisation du contrôle continu, les lycées ont été contraints par le ministre Blanquer de construire un projet local d'évaluation. Lors du CTA du 18 octobre 2021, FO a pris l'initiative d'un vœu dénonçant sa mise en œuvre et réitérant la revendication constante d'un retour à un examen national, terminal et anonyme :

« Le CTA exprime son opposition à la mise en œuvre du plan local d'évaluation. Il réaffirme que la liberté pédagogique, intégrant les pratiques d'évaluation, doit être respectée. Il réaffirme son attachement à un baccalauréat national, basé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, gage d'égalité entre les élèves. »

Vœu PLE et réforme du Bac - Pour : FO, CGT, FSU et SIAES.

Cette année, malgré des nuances entre les camarades du bureau, le syndicat a appelé et appuyé les collègues en grève lors des surveillances contre ce bac Blanquer et pour le retrait de la réforme des retraites.

Le SNFOLC 13 revendique l'abrogation des réformes Blanquer du bac et de Parcoursup ! Avec FO, défendons le baccalauréat, exigeons le maintien du caractère national du diplôme, revendiquons le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes !

Le SNFOLC revendique des moyens et des postes !

Interventions en instances

Le SNFOLC 13 participe pleinement à l'élaboration du mandat fédéral, tant au plan départemental qu'académique. Il intervient au sein des instances consultatives qui permettent aux élus du personnel de contrôler l'utilisation du budget alloué à l'académie par le MEN. Le SNFOLC 13 intervient dans les

instances CSAP (ex-CTA), au CSAD 13 (ex-CTSD) et CDEN 13 pour demander une enveloppe globale de moyens supplémentaires répondant aux besoins des personnels.

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a modifié les instances de représentation des personnels. Les comités techniques départementaux et académiques sont devenus des Comités sociaux d'administration. Ils conservent peu ou prou les mêmes attributions bien que l'employeur tente de limiter les informations adressées aux élus et qu'il cherche à entraver leur expression en leur interdisant par exemple de se prononcer par un vote sur la répartition de la dotation accordée par le MEN.

Durant le dernier mandat du bureau du SNFOLC 13, en accord avec la FNEC 13 et l'interFNEC (FNEC académique), vos représentants dans les instances contrôlant les moyens attribués au recteur et au DASEN ont systématiquement voté contre les projets de répartition proposés.

En effet, le « plafond d'emploi » n'a jamais été aussi bas. Malgré une hausse constante des effectifs scolaires ces dernières années dans les collèges et lycées du département, les créations de postes n'ont pas suivi, à hauteur des besoins. Au lieu de créer des chaires disponibles pour les candidats au mouvement, les services « gèlent » les postes ou additionnent les BMP. On trouve ainsi pour les seuls collèges du département plus de 80 BMP de 18h. Le montant pour les lycées est semble-t-il bien supérieur mais le rectorat se refuse à communiquer le chiffre exact malgré une demande unanime des représentants du personnel, toutes organisations confondues.

Les postes sont en nombre insuffisant et les DGH ne cessent, en volume global, d'être rognées. Les marges d'autonomie des établissements Rep+ ont été considérablement amputées ces dernières années, de même que celles des lycées dans lesquels les dédoublements ont presque disparu. Plusieurs enseignements de spécialité sont menacés, notamment les langues anciennes, les langues rares et enseignements artistiques atrophiant ainsi la carte des formations de certains établissements.

Dans les classes les effectifs sont globalement en hausse, les seuils d'ouverture ayant été remplacés par des repères. Toutes les catégories sont concernées. Cette année, bien que des établissements récemment ouverts montent en charge, accueillant de nombreux élèves supplémentaires, le MEN ne crée qu'un poste de CPE en plus. La dotation Vie scolaire a été amputée à deux reprises, en 2020 et 2021, le rectorat restituant au MEN des emplois d'AED.

Cette situation désastreuse de l'emploi et des moyens octroyés est d'autant plus inacceptable que l'académie et singulièrement le département des Bouches du Rhône compte plus d'élèves par classe que la moyenne nationale, malgré le poids de

l'Éducation Prioritaire. Le H/E (ratio entre le nombre d'heures d'enseignement et le nombre d'élèves) ainsi que le nombre d'heures dispensées à l'année aux élèves est inférieur à la moyenne nationale. Chacun par ailleurs s'accorde à reconnaître que les difficultés socio-économiques ne cessent de croître.



Lors de chaque instance, encore ces dernières semaines, les représentants FO ont exigé des créations de postes, notamment au travers de la transformation de toutes les dotations en moyens provisoires ; ils ont demandé que des classes soient créées afin de faire diminuer partout les effectifs, que les DGH soient augmentées pour dédoubler plus largement. FO considère que la question des moyens n'est pas indépendante des conditions de travail, les nôtres et celles de nos élèves.

Comme le syndicat national, ainsi qu'une large intersyndicale nationale, le SNFOLC 13 a dénoncé la suppression de l'enseignement de la Technologie en 6e, décrétée en dehors de tout cadre réglementaire par le Ministre NDiaye qui affiche ainsi son mépris pour les enseignements disciplinaires.

Dans notre département, cette mesure conduit à la suppression de 17 postes à la rentrée prochaine et pourrait se traduire par des licenciements importants parmi nos collègues non titulaires. Le SNFOLC 13 refuse l'oukase ministérielle et revendique le rétablissement des heures de Technologie en 6e.

Le SNFOLC 13 revendique l'annulation de la suppression de la Technologie en 6ème ainsi que l'augmentation massive de moyens et de postes pour répondre aux besoins de tous les établissements !

Soutien aux audiences des collègues

Pour le SNFOLC, ce sont aux collègues d'être acteurs de leurs revendications. Ainsi, le syndicat appuie et initie de nombreuses demandes d'audiences d'établissements auprès de l'administration. Ces audiences permettent de faire remonter toutes les

revendications élaborées par les collègues eux-mêmes. Ainsi, nous soutenons systématiquement les demandes des collègues, que ce soit des heures d'enseignement en plus pour permettre des dédoublements ou des baisses d'effectifs par classe ou bien des demandes de postes de CPE, d'AED ou d'AESH pour répondre aux besoins. Pour le SNFOLC, toutes les revendications sont légitimes et doivent être portées auprès de l'administration.

Chaque année, le SNFOLC 13 soutient entre 10 et 15 délégations auprès du DASEN (pour les collèges) ou auprès du Recteur (pour les lycées). Pour cette année 2023, au moment où ce rapport est écrit, le syndicat a soutenu et accompagné (ou est sur le point de le faire) les délégations des collèges Gyptis (Marseille), Pont de Vivaux (Marseille), Yves Montand (Allauch), Jean Moulin (Salon de Provence), Carcassonne (Pélissane), Daumier (Martigues), Marie Laurencin (Marseille), Lakanal (Aubagne), les Caillols (Marseille), Louise Michel (Marseille), André Chénier (Marseille) ainsi que pour le lycée Adam de Craponne (Salon de Provence).

Un statut de la fonction publique pour les AESH et pour les AED ! Titularisation des contractuels !

Les AESH comme les AED font partie des personnels les plus précaires de l'Éducation nationale. Le SNFOLC 13 s'est engagé auprès de ces personnels dans la défense de leurs droits matériels et moraux.

Nous sommes intervenus à tous les niveaux pour porter les revendications légitimes des AESH. Cela s'est traduit par la défense de dossiers individuels auprès de la Division des Personnels Non Enseignants, pour des temps partiels imposés, des affectations loin du domicile, des conditions de travail dégradées avec des élèves de plus en plus difficiles, violents et ingérables. Le SNFOLC 13, grâce à l'action efficace de sa commissaire paritaire Isabelle Odicho, soutenue efficacement par le Secrétaire Général et les membres du bureau, a obtenu satisfaction pour la majeure partie des dossiers défendus.

Avec la mise en place des PIAL, les conditions de travail des AESH se sont dégradées avec une augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge, des changements d'établissements au pied levé, un manque de reconnaissance, des salaires toujours très bas.

Ainsi, nous avons accompagné les AESH à porter leurs revendications en organisant avec l'intersyndicale un rassemblement devant la DSDEN. Une centaine d'AESH s'était donné rendez-vous et nos représentantes élues ont porté les revendications auprès du Secrétaire Général, représentant de l'autorité départementale. Les AESH revendiquent plus de respect, un vrai statut, un vrai salaire. Nous avons obtenu de l'administration qu'elle s'engage à



faire en sorte que les AESH soient totalement intégrées dans les équipes éducatives.

Pour exiger un statut et des augmentations de salaire significatives, un rassemblement intersyndical a été organisé devant la préfecture de Marseille avec plus de 200 AESH. Une délégation a été reçue par des représentants du préfet.

Le SNFOLC 13 n'en est pas resté là. Ainsi, nous avons organisé la montée d'une dizaine d'AESH à la formidable manifestation nationale du 19 octobre 2021. Deux mille AESH ont manifesté vers le ministère de l'Éducation nationale pour revendiquer un statut de la fonction publique, une augmentation des salaires, la suppression des PIAL. Cette manifestation a permis aux AESH de ne plus être invisibilisées et de gagner en dignité.

En outre, cette lutte des AESH a permis une revalorisation salariale, avec la mise en place d'une grille en tenant compte de l'ancienneté, le droit à la prime REP, REP+, la possibilité d'obtenir un CDI au bout de deux CDD de trois ans.

Ainsi, par ces actions collectives, les AESH ont pris conscience de leur force et ont décidé pour certaines d'entre elles de rejoindre et de s'investir dans le syndicat et d'aller à la rencontre d'autres collègues dans les différents établissements du département afin d'informer les collègues de leurs droits. Lors des élections professionnelles, près de trois cent voix se sont portées sur Force Ouvrière ce qui a permis de maintenir les deux sièges de commissaires paritaires académiques.

Le SNFOLC 13 revendique un vrai salaire avec l'accès pour tous les AESH qui le souhaitent à un temps complet sur la base de 24h, payé 100 % ; le versement du montant maximum de la prime REP/REP+ comme tous les autres personnels ; un vrai statut, avec l'intégration de tous les AESH dans un corps de la Fonction Publique d'État ; l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; une affectation sur un établissement ou une école ; l'accès pour tous à la formation professionnelle sur le temps de travail et la possibilité d'accéder à des formations qualifiantes.

Concernant les contractuels, le syndicat départemental agit notamment à travers notre commissaire paritaire Zahra Faddouli pour défendre en instance tous les collègues contre les tentatives de sanctions qu'ils subissent.

Le SNFOLC 13 revendique un vrai statut de la Fonction Publique pour les AESH et les AED ainsi que la titularisation des contractuels !

Défense des collègues et de leurs droits individuels

Interventions dans les commissions paritaires

Depuis les élections de 2019, nos deux élus en Commission Administrative Paritaire Académique interviennent en instance pour défendre les dossiers qui nous sont confiés par nos collègues et par nos syndiqués.

Toutefois, depuis la réforme Dussopt de 2019, ces commissions ont perdu une grande partie de leur prérogative. Elles ne sont plus consultées au préalable pour les mutations et pour les avancements de carrière. Les commissions sont donc maintenant réduites à n'étudier que les recours réalisés par les collègues, recours que la majeure partie des collègues renoncent à faire du fait de leur complexité. Mais le syndicat demeure auprès des collègues pour défendre leurs dossiers et obtient souvent gain de cause : nous invitons donc tous les collègues à formuler les recours et à se faire défendre par le syndicat.

Le SNFOLC revendique l'abrogation de la loi Dussopt, le retour des CAPA par corps ainsi que le retour de leurs prérogatives !



Interventions directes auprès de l'administration

Les attaques successives contre l'Éducation Nationale ont considérablement affaibli nos collègues administratifs. Le suivi des carrières et des dossiers individuels nécessitent une action résolue et importante de la part du syndicat. Contrairement à d'autres organisations, nous ne prenons pas prétexte de la destruction des instances paritaires pour ne rien faire, le Secrétaire Académique, le Secrétaire Général et l'équipe du Bureau Départemental de notre

syndicat interviennent de façon résolue et répétée en se rendant directement à la DSDEN ou au Rectorat pour défendre nos syndiqués.

En particulier, notre secrétaire académique, Patrick Béziade, en lien avec les camarades du bureau départemental, organise nos interventions auprès des services du rectorat (DSM, DIPE et DEEP, DAP, DRRH, SG du rectorat, cabinet du Recteur, commissions disciplinaires, cheffe de cabinet du DASEN, DASEN adjoint, DPNE).

Les interventions du syndicat portent sur

- les problèmes d'avancement et de changement d'échelon, de promotion de grade, de changement de corps, de demande d'AFA, de congés de formation, temps partiels thérapeutiques (de droit ou sur autorisation), ruptures conventionnelles, reclassement, régularisation de de situation financière ;
- recours PPCR, accompagnement dans la formulation des vœux de mutations, interventions auprès de la médecine de prévention pour demande de soutien de celle-ci, soutien des syndiqués dans les commissions de recours de fin d'année ;
- accompagnement des délégations d'établissement auprès de la DSDEN et du Rectorat, soutien des collègues confrontés à des difficultés au sein de leur établissement, aide et accompagnement des collègues ayant demandé l'article 11 du statut de la Fonction Publique (protection des fonctionnaires par l'employeur), aide et accompagnement dans la saisie du Tribunal Administratif.

Pour cela, notre camarade Patrick Béziade est intervenu directement en montant au rectorat : 83 fois en 2019, 35 fois en 2020 (année du confinement), 71 fois en 2021, 91 fois en 2022 et déjà plus d'une trentaine de fois cette année. Et plus généralement, le syndicat départemental est sollicité pour des questions ou des interventions en moyenne autour de 600 fois par an.

Interventions en Formation Spécialisée (ex CHSCT)

Dans le cadre des CHSCT et des formations spécialisées qui leur ont succédé, les représentants FO ont constamment combattu pour le respect et l'amélioration des conditions de travail.

La multiplication des violences à l'encontre des personnels rend nécessaire le recours de plus en plus fréquent par ces derniers à la procédure de RSST (registre santé et sécurité au travail) et DGI (danger grave et imminent permettant le droit de retrait). Puisque l'administration peine à la reconnaître, notre syndicat persiste et persistera à réclamer l'application

conforme du texte afin de protéger tous nos collègues concernés.

L'environnement de travail est aussi un élément essentiel. En faisant voter dans les instances des visites de sites, FO contribue à faire avancer des projets de reconstruction (collège Marie Laurencin), de rénovation (collège Versailles) et de désamiantage (collège des Caillols). Les représentants FO ont toujours œuvré en relation avec les sections d'établissement et plus largement les personnels concernés afin de porter auprès de l'employeur leurs difficultés et leurs desideratas. En relation avec des structures associatives (Avalé13) et les préventeurs de la Carsat, FO mène des actions départementales et académiques pour que l'amiante disparaisse définitivement de toutes les constructions scolaires.

FO agit en défense des travailleurs handicapés au sein de notre ministère. La loi de 2005, qui en principe impose à l'employeur d'employer 6% de travailleurs handicapés n'est pas respectée. Cela entraîne une pénalité financière pour le MEN. FO revendique le respect de la loi pour une plus grande intégration des travailleurs handicapés au sein de l'institution scolaire.

FO s'emploie également et tout particulièrement à faire respecter les préconisations de la médecine de prévention en faveur des travailleurs handicapés, notamment en matière d'emploi du temps ou d'allègement de services. FO considère tout refus d'appliquer ces modalités comme une discrimination manifeste à l'endroit de nos collègues porteurs de handicap.

La médecine de prévention est toujours insuffisante dans notre académie qui compte seulement 4,5 postes pour plus de 40 000 salariés. Les visites quinquennales, pourtant obligatoires, ne sont pas réalisées ce que FO dénonce. À plusieurs reprises, FO a été à l'initiative d'avis communs dans les CHSCT départementaux, académiques et même à l'échelle nationale, pour réclamer l'augmentation des moyens alloués à la Médecine de Prévention ainsi que le nombre de Médecins de Prévention.

Pandémie de COVID 19 : Le syndicat départemental s'associe pleinement au compte rendu de mandat académique rédigé pour les élections professionnelles. Celui-ci est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Fallait-il se plier ou combattre la pénurie des moyens de protection et la déréglementation au prétexte de la pandémie ?](#)

Syndicalisation et élections

Élections 2022

Les élections 2022 se sont faites dans le cadre de la loi Dussopt de 2019. Elles mélangent désormais toutes les voix académiques des personnels du second degré. Ainsi, il n'est pas possible de les comparer directement aux élections précédentes.

Toutefois, par l'action de tout le syndicat, dirigé par le bureau, nous avons maîtrisé 442 voix pour les listes Force Ouvrière, dont 327 enseignants, 90 AESH et AED et 25 contractuels. Il s'agit d'une progression dans notre maîtrise des votes par rapport aux dernières élections. Ces résultats nous ont permis de conserver nos élus en CAPA ainsi qu'en CCPA AESH/AED et contractuels.

Syndicalisation

Malgré une baisse temporaire des adhésions causées par le contexte de la pandémie en 2020, notre syndicat n'a pas cessé depuis 2019 d'accueillir de nouveaux syndiqués. On rappelle qu'une adhésion à Force Ouvrière se fait sur la base d'une carte payée et de douze timbres correspondant aux douze mois de l'année civile. En 2022, notre syndicat a payé à la Trésorerie Nationale et à l'Union Départementale 274 adhérents et 2 722 timbres. Au moment où ce rapport d'activité est rédigé, et sur une base de seulement 3 mois d'activité en 2023, nous avons atteint les 215 adhérents et les 2 291 timbres. Cette progression est indispensable pour renforcer notre syndicat, base indispensable pour progresser aux futures élections professionnelles.

Outils numériques et communiqués départementaux

Le syndicat s'est doté d'un nouveau site internet :

www.adherent-snfolc13.fr

Ce site s'est vite imposé comme étant l'outil indispensable pour nos adhérents pour avoir accès aux différents communiqués de notre fédération nationale, notre syndicat national ainsi que nos communiqués départementaux. La syndicat s'est aussi doté d'une page Facebook permettant de diffuser rapidement des informations.

Par ailleurs, ce site permet une syndicalisation en ligne et un paiement par carte bancaire, ce qui a facilité l'adhésion et la réadhésion de camarades. Ce site nous permet par ailleurs de gérer plus facilement notre liste de diffusion mail.

Communiqués départementaux

Afin de maintenir le lien fort qui l'unit à ses syndiqués et de les accompagner au mieux dans l'ensemble de leurs démarches, le syndicat leur transmet régulièrement toutes les informations nécessaires par le biais de nombreux communiqués nationaux qu'il diffuse, et plus particulièrement encore, en publiant ses propres communiqués, rédigés par l'équipe départementale, sur la base des remontées du terrain et des actions menées à l'échelle locale (11 pour l'année scolaire 2020-2021, 12 pour 2021-2022 et déjà 12 pour l'année en cours).

Annexes

Annexe 1 : Baccalauréat

Extrait de la Déclaration au CTA du 5 février 2020 :

« FO revendique l'abandon des réformes du lycée et du Baccalauréat comme du dispositif Parcoursup qui instaure la sélection à l'entrée de l'université, discriminant tout particulièrement les enfants issus de familles défavorisées. Or, malgré le rejet de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat par la majorité des organisations syndicales et la désapprobation du Conseil National des programmes, le ministre s'entête à poursuivre ses contre-réformes, allant jusqu'à menacer de sanctions professeurs et élèves. La crise profonde qui s'exprime actuellement par le rejet grandissant des E3C, le ministre en est le seul responsable !

Force Ouvrière dénonce l'absence d'égalité de traitement des candidats, l'accroissement de la charge de travail des enseignants : correction des copies sans décharge de cours, dématérialisée, chronophage, pour une indemnité forfaitaire indigente, en dessous du SMIC horaire ! « Remuscler le baccalauréat » pour reprendre les propos du ministre, c'est de fait baisser les salaires des personnels, écraser de travail les personnels. FO soutient le mouvement de refus des E3C engagé à l'échelle nationale et appelle, par la grève, à ce qu'il se généralise. FO exige que cessent immédiatement les intimidations et menaces de sanctions à l'encontre des personnels et demande l'annulation de ces épreuves ponctuelles et leur transformation en examen national, terminal et anonyme afin de préserver la valeur du Baccalauréat et par conséquent l'avenir des élèves.

Pour Force Ouvrière, l'acharnement du ministre à détruire le baccalauréat, les programmes nationaux, les missions et les statuts des personnels, les postes, est une véritable violence institutionnelle qui non seulement amplifie la colère des personnels mais porte gravement atteinte à leur santé. »

Extrait de la Déclaration FO prononcée lors du CHSCTA du 30 juin 2021 :

« Depuis que la réforme du lycée et du baccalauréat a été dévoilée à l'occasion des travaux de la commission Mathiot, la FNEC FP-FO a constamment combattu cette « réforme » qui, en s'attaquant à l'enseignement disciplinaire en lycée, à travers la disparition des séries, et en transformant le baccalauréat en une épreuve d'établissement, détruit un diplôme qui est la clé de voûte de tout l'enseignement secondaire et constitue le premier grade universitaire.

Un Groupe de travail sur cette réforme a été convoqué à deux reprises cette année dans le cadre du CHSCT académique. Il apparaît depuis sa première réunion qu'il n'a jamais eu pour but d'analyser cette réforme structurelle et d'en pointer les conséquences

négligentes sur la santé et les conditions de travail des personnels mais d'impliquer les syndicats dans l'élaboration de mesures visant à faire accepter aux personnels la mise en œuvre du contrôle continu, en lieu et place de l'examen national du baccalauréat auquel ils sont attachés.

En conséquence la FNEC FP- FO se retire de ce Groupe de travail qui dénature le rôle du CHSCT.

Unaniment rejetée par les personnels, cette réforme doit être retirée. D'autre part, face à la modification majeure et négative des conditions de travail que constitue la dématérialisation des copies de français et philosophie, la délégation FO propose l'avis suivant : (extrait de l'avis du CHSCTA voté par l'ensemble des représentants (FO, FSU et UNSA) : « En conséquence, le CHSCTA qui n'a pas été consulté sur cette modification majeure des conditions de travail des correcteurs des épreuves de français et de philosophie, demande le retour à la correction des copies originales. »)

Annexe 2 : Compte rendu de mandat de la fédération au niveau académique dans le cadre des élections professionnelles

La section départementale reprend à son compte les comptes rendus de mandat suivants réalisés au niveau académique (liens à cliquer) :

AMIANTE : DANGER DE MORT ! ► Faut-il attendre les décès avant d'agir ?

NON À L'EXPÉRIMENTATION MACRON ► de dénationalisation des écoles à Marseille et ailleurs !

RÉFORME du BAC ► Non au diplôme maison, maintien du caractère national, retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes !

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ► ou le fait du Prince comme mode de gestion des mutations et des promotions.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES ► Assez d'annonces et de mesures cosmétiques !

PANDÉMIE DU COVID 19 ► Fallait-il se plier ou combattre la pénurie des moyens de protection et la déréglementation au prétexte de la pandémie ?

SUICIDE DE JEAN-PASCAL VERNET ► Pourquoi le Secrétaire Général et l'IEN adjoint au DASEN 04 ne se sont-ils pas présentés devant la délégation d'enquête du CHSCT académique ?